



Marcoussis, le 24 avril 2018

AVIS HEBDOMADAIRE n°1055

**PROGRAMMATION DE LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE RENÉ CRABOS EN
« LEVER DE RIDEAU » DE LA FINALE DU TOP14**

Sur proposition du Vice-Président en charge du Rugby Amateur, et en concertation avec la L.N.R., le bureau fédéral du 31 mars 2018 a décidé de programmer la finale du Championnat de France « René Crabos » en « lever de rideau » de la finale du TOP14, le **samedi 2 juin à 17h30**.

En conséquence, il ne sera pas fait application pour la détermination du lieu de cette finale de la procédure habituelle définie par l'article 435 des Règlements Généraux de la FFR, en particulier l'équité kilométrique entre les deux participants.

Par ailleurs, compte-tenu des contraintes logistiques imposées par l'organisation de la finale du TOP14, il convient d'adapter les règles à appliquer pour départager les équipes en cas de match nul lors de la finale « René Crabos », prévues par l'article 454 des règlements généraux de la FFR.

Ainsi, en cas de match nul à la fin de la durée réglementaire lors de la finale René Crabos, il n'y aura pas de prolongations, **ni le cas échéant de tirs au but**, et l'équipe déclarée gagnante sera celle qui aura dans l'ordre :

- 1- **Marqué le plus grand nombre d'essais au cours du match ;**
- 2- ~~Réussi le plus grand nombre de tirs au but~~
- 2- **Obtenu le meilleur classement national à l'issue de la phase qualificative 2017/2018.**

Le Secrétaire Général

Christian DULLIN

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents des Commissions
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des Clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR